



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ALGERIA

**Projet de discours de M. Ramtane LAMAMRA,
Ministre des Affaires Etrangères et de la Communauté
Nationale à l'Etranger**

**Réunion de haut niveau sur l'énergie en marge de la 76ème
session de l'Assemblée Générale des Nations-Unies**

New-York, le 24 septembre 2021

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,

Mesdames et Messieurs,

Au Nom du Président de la République, M. Abdelmadjid TEBBOUNE, j'ai l'honneur de vous présenter la contribution suivante de l'Algérie à cet important débat.

Je profite de cette occasion pour remercier tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette rencontre qui revêt un caractère d'une grande importance eu égard à son lien étroit avec les objectifs du développement durable de manière générale, et en particulier avec le septième objectif du développement durable.

Le secteur de l'énergie est l'un des domaines essentiels sur lequel repose la réussite des politiques nationales de développement. Aucun pays, quel que soit son niveau de développement économique ne peut se passer de ce secteur vital qui se place inéluctablement au centre de développement des autres domaines . Sur cette base, les pays œuvrent au développement de ce secteur et à mettre en place des stratégies adaptées pour encourager les investissements et le partenariat, avec l'ambition d'atteindre les objectifs de développement durable, notamment dans le contexte actuel marqué par de nouveaux défis dictés par les conséquences sociales et économiques engendrées par la pandémie de Covid-19.

Il ne fait aucun doute que la communauté internationale est confrontée à de nombreux défis, dont les plus importants sont les différentes crises écologiques, dont le changement climatique et ses conséquences négatives qui affectent gravement les pays en développement, bien que ces derniers n'aient pas été historiquement responsables.

Monsieur le Président,

L'Algérie, depuis son indépendance, s'est attelée à développer des politiques sociales et économiques globales pour répondre aux besoins fondamentaux du citoyen algérien, y compris la fourniture d'énergie sous toutes ses formes, notamment dans les zones reculées, ou ce que le programme de travail du gouvernement algérien désigne comme « zones d'ombres ». Ces efforts, et qui continuent à être déployés sur le terrain ont abouti à un taux de couverture de

raccordement à l'énergie de l'ordre de 98 %, soit l'équivalent de 45 millions de consommateurs.

L'Algérie, qui jouit d'un fort potentiel dans le domaine de l'énergie, en ressources conventionnelles et non-conventionnelles, a travaillé et travaille toujours pour le développement des infrastructures de base de son secteur de l'énergie. Elle a également procédé à l'adaptation de son cadre juridique pour réaffirmer sa position de partenaire stratégique et fiable dans ce domaine. L'objectif de cette dynamique consiste à réaliser un saut qualitatif dans le développement et la diversification de son économie, y compris pour la réalisation des objectifs de développement durable.

Sur les plans international et régional, l'Algérie a toujours encouragé les initiatives visant à soutenir l'accès des pays en développement à l'énergie, à l'instar du Programme énergétique du Nouveau Partenariat pour le Développement du continent africain. Cette conviction est reflétée sur le terrain par la réalisation de différentes interconnexions énergétiques, y compris électriques, avec les pays voisins.

Malgré tous les efforts déployés, l'Algérie est l'un des pays souffrant du changement climatique, avec une augmentation notable des températures et des phénomènes météorologiques de plus en plus fréquents et violents. A ce fléau s'ajoute la désertification et la dégradation des terres. Pour y faire face, l'Algérie s'est engagée dans le cadre de l'Accord de Paris à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 7 % d'ici 2030, en s'appuyant sur un programme ambitieux visant, entre autres, à développer la filière des énergies renouvelables, afin d'atteindre une capacité de production d'environ 15 000 mégawatts.

Monsieur le Président,

Le succès des politiques nationales visant à atteindre les objectifs de développement durable, y compris le septième objectif, reste tributaire d'une approche rationnelle permettant à tous les pays d'aller de l'avant pour atteindre cet objectif. C'est pour cette raison que je voudrais souligner quelques principes qui devront guider notre action et qui permettront d'aborder les questions liées au domaine de l'énergie dans une perspective de développement durable, à savoir :

- Mettre en avant le principe de la reconnaissance de la souveraineté des États sur leurs ressources naturelles pour assurer leur indépendance économique conformément aux dispositions du droit international et aux principes en vigueur au niveau du système des Nations Unies,
- Travailler sans relâche pour soutenir les pays en développement dans la mise en œuvre de leurs politiques de développement durable conformément aux impératifs des exigences nationales. Une telle vision ne peut se concrétiser qu'à travers la reconnaissance des disparités qui existent en matière de capacités et de besoins,
- Encourager les investissements dans le domaine de l'énergie, y compris ceux liés à la transition énergétique et aux énergies renouvelables, pour assurer un avenir meilleur aux générations futures,
- Œuvrer à apporter un soutien technique et financier suffisant à ces pays afin de leur permettre d'atteindre les objectifs de développement durable, dont le septième objectif,
- Établir des cadres qui facilitent le transfert réel de technologies et de connaissances dans le même domaine.

Ce sont là quelques-unes des idées et des perceptions que je voulais partager avec vous lors de cette réunion à laquelle nous souhaitons plein succès.

Merci pour votre aimable attention.